



Litige avec une marque cosmétique

Par Ziv

Bonjour, j'ai ma sœur qui est youtubeuse, elle a acheter un produit sur Internet il y a quelques semaines et ce produit ne correspondait pas aux conformités indiqués. À la suite de ça étant très énervé elle s'est permise de faire une vidéo YouTube en parlant uniquement du produit et non de la marque et pour dénoncer leurs fausses pratiques. Au vu de l'ampleur de la vidéo elle a été contactée quelques jours plus tard par la marque je ne sais pas par quel moyen, la menaçant de supprimer la vidéo sous peine de poursuite judiciaire.

Ma question est celle-ci : une marque a-t-elle le droit de contacter un client (par appel) pour lui faire des remontrances et lui proférer des menaces de supprimer sa vidéo YouTube ?

Ma sœur est-elle en tort ?

Cordialement.